

# Mise à disposition du public

## Relative à la modification simplifiée du P.L.U. de WITTELSHEIM

M2A a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU de Wittelsheim pour faire évoluer le contenu de certaines dispositions réglementaires pour les mettre en cohérence avec les intentions de la Ville pour notamment :

- supprimer les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques dans le sous-secteur UEc 3
- majorer la hauteur dans la limite de 20% dans les secteurs AUa, AUb et AUc
- supprimer la référence à la notion des « 20 premiers mètres de profondeur comptés à partir de l'alignement » dans l'article 7 de la zone UB
- supprimer l'emplacement réservé n° 9

**Conformément à la délibération du Bureau du 3/07/23, le projet de modification, l'exposé des motifs, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public :**

**du 1/03/24 au 03/04/24 inclus**

**à la Mairie de Wittelsheim, 2 rue d'Ensisheim,  
aux jours et heures habituels d'ouverture**

L'intégralité du dossier sera également publié et consultable, pendant toute la durée de la mise à disposition sur les sites internet de la commune de Wittelsheim (<https://mairie-wittelsheim.fr/>) et celui de m2A (<https://www.m2a.fr/>).

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert et mis à disposition à la Mairie de Wittelsheim
- par voie électronique à : [plu.m2a@mulhouse-alsace.fr](mailto:plu.m2a@mulhouse-alsace.fr)
- par courrier adressé au Président de m2A (Service Urbanisme prévisionnel et planification intercommunale, 9 avenue Konrad Adenauer – BP 30100 68393 Sausheim Cedex)

Toute information concernant le dossier peut être demandée à :

- Amal YAHIA, Responsable du service Urbanisme prévisionnel - planification intercommunale de m2A au 03 89 32 59 54
- Frédéric WISSELMANN, Directeur du service urbanisme et développement économique de la Mairie de Wittelsheim au 03 89 57 83 20
- [plu.m2a@mulhouse-alsace.fr](mailto:plu.m2a@mulhouse-alsace.fr) par courriel

Au terme de cette mise à disposition, le Président de m2A ou son représentant en présentera le bilan devant le Conseil d'Agglomération qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Rémy NEUMANN  
Vice-Président